3 agences départementales à votre écoute

Respect de la discipline et sanctions

En cas de problème dans le car, tu peux écrire avec tes parents, à l'une de ces agences :

Agence du Pays de Rennes

Village des Collectivités 1, avenue de Tizé 35236 Cesson-Sévigné

Si L'INCIDENT a eu lieu dans un car dont la destination est un établissement scolaire situé dans le Pays de Rennes ou dans le Pays de Fougères.

Agence du Pays des Vallons-de-Vilaine

14, rue de la Seine Z.A. de Château-Gaillard 35470 Bain-de-Bretagne

Si L'INCIDENT a eu lieu dans un car dont la destination est un établissement scolaire situé dans le Pays de Redon, le Pays des Vallons-de-Vilaine ou le Pays de Vitré.

Agence du Pays de Brocéliande

Z.A. de la Nouette BP 16257 35160 Monfort-sur-Meu

Si L'INCIDENT a eu lieu dans un car dont la destination est un établissement scolaire situé dans le Pays de Brocéliande ou dans le Pays de Saint-Malo.

Ou téléphoner au :

0 811 02 35 35 Service 0,05 € / appel

www.ille-et-vilaine.fr









Discipline

En cas de mauvais comportement :

- Le conducteur peut me retirer ma carte. Il prévient son entreprise qui avertit le Département d'Ille-et-Vilaine, responsable des transports scolaires.
- Je risque un avertissement ou une exclusion des transports (provisoire ou définitive) selon la gravité des faits.

Dégradations

Si je commets des dégradations :

Je risque une exclusion des transports et le remboursement des frais de remise en état du matériel.